

LEXIQUE COMMUN

DÉFINITIONS

Cette section est créée dans le but de disposer d'un vocabulaire commun à l'ensemble des personnes touchées par le plan de prévention et d'intervention pour contrer l'intimidation et la violence à l'école. Elle permet de mieux décrire ce qui se passe et de définir les faits. L'objectif n'est pas de juger, mais de bien préciser ce dont il est question pour mieux intervenir.

Agresseur

Le terme agresseur désigne la personne qui, dans une situation donnée, est responsable ou complice d'un acte de harcèlement ou d'intimidation, quelle qu'en soit la gravité.

Cyberintimidation

Désigne une situation dans laquelle une personne utilise un moyen technologique, tel qu'un ordinateur ou un téléphone cellulaire, pour blesser quelqu'un.

Voici des exemples de cyberintimidation :

- Envoyer des courriels et des messages textes cruels;
- afficher des photos gênantes de quelqu'un ou modifier des photos et les afficher sur un site web;
- créer des sites web pour se moquer des autres;
- évaluer l'apparence des gens sur internet;
- utiliser le nom de quelqu'un sur internet pour nuire à sa réputation;
- menacer quelqu'un;
- insulter, injurier ou dénigrer une personne;
- inventer ou propager des rumeurs;
- faire du ciblage, c'est-à-dire prendre une personne à partie en invitant les autres à l'attaquer ou à se moquer d'elle;
- usurper l'identité d'une personne;
- flinguer : pratique consistant à envoyer un message incendiaire à un autre internaute participant à un forum ou à une liste de diffusion, pour lui exprimer sa désapprobation;

- faire du *vidéolynchage* : pratique consistant à agresser collectivement une victime en la filmant par téléphone cellulaire puis en diffusant le film humiliant de cette agression;
- inciter au dévoilement physique ou non de soi ou d'autres personnes.

Harcèlement

Tout acte ou commentaire non désiré et répété qui se révèle blessant, dégradant, humiliant ou choquant pour une personne. Les comportements qui persistent après qu'on ait demandé à l'agresseur d'y mettre fin sont particulièrement préoccupants.

Harcèlement sexuel

Tout acte ou commentaire qui fait en sorte de rendre une personne mal à l'aise avec son corps ou sa sexualité.

Voici des exemples de harcèlement sexuel :

- Toucher quelqu'un de manière sexuelle sans son consentement ou sans que la personne le veuille;
- faire des commentaires sexuels à propos du corps de quelqu'un;
- évaluer l'apparence de quelqu'un;
- se moquer d'une personne gaie, lesbienne, bisexuelle, transgenre ou en questionnement;
- répandre des rumeurs sur la sexualité de quelqu'un;
- forcer quelqu'un à participer à un acte intime, comme embrasser ou toucher.

Les relations ne sont pas toutes saines, parfois, les amoureux peuvent s'intimider l'un l'autre. Ce type d'intimidation s'appelle **la violence dans les fréquentations amoureuses**. Elle peut être d'ordre psychologique, physique ou sexuel.

En voici des exemples :

- Ridiculiser son petit ami ou sa petite amie pour ses « défauts »;
- partager des renseignements privés et personnels avec d'autres;
- frapper, pincer, donner des claques;
- forcer son ami(e) à faire des choses qu'il ou qu'elle ne veut pas faire sur le plan sexuel;
- utiliser l'insulte, la menace, la manipulation et le chantage.

Intimidation

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

Intimidation directe

Cette forme d'intimidation a lieu en présence de la personne qui en est victime par des gestes, des paroles et des actions apparentes.

Par exemple :

- Pousser une personne;
- la frapper;
- voler ses biens;

- se moquer d'elle;
- l'insulter;
- abimer ou détruire son matériel;
- poser envers elle des gestes humiliants ou menaçants.

Intimidation indirecte

Cette forme d'intimidation a lieu en l'absence de la victime ou sans se soucier de sa présence.

Par exemple :

- Exclure ou rejeter une personne;
- l'ignorer ou couper le contact avec elle sans explication;
- médire ou répandre des rumeurs et des mensonges à son sujet;
- nuire à sa réputation;
- lui jouer de mauvais tours à son insu;
- manipuler les personnes autour d'elle.

Intimidation sociale

Cette forme d'intimidation a lieu lorsqu'on se sert de ses amis et de ses connaissances pour blesser quelqu'un.

Voici quelques exemples d'intimidation sociale :

- Propager des rumeurs;
- exclure quelqu'un du groupe;
- parler contre quelqu'un dans son dos;
- se liguier contre quelqu'un;
- briser des amitiés volontairement.

Intimidation ou violence verbale

Cette forme d'intimidation ou de violence a lieu lorsqu'on utilise des mots pour blesser quelqu'un.

Voici quelques exemples d'intimidation verbale :

- Insulter;
- crier des noms;
- se moquer de quelqu'un, particulièrement devant les autres (le ridiculiser);
- menacer de faire mal à quelqu'un;
- se moquer des vêtements, des cheveux ou des habitudes de quelqu'un;
- faire des commentaires sexistes, racistes ou homophobes;
- se moquer de l'origine ethnique ou culturelle de quelqu'un;
- dire que la nourriture qu'une personne mange est dégoûtante;
- se moquer de l'accent ou de la façon de parler d'une personne;
- exclure quelqu'un à cause de son ethnie ou de sa culture;
- faire des blagues ou des commentaires sur l'orientation sexuelle d'une personne.

Intimidation ou violence physique

Cette forme d'intimidation ou de violence a lieu lorsqu'on blesse le corps de quelqu'un ou qu'on s'en prend à ses objets.

Voici quelques exemples d'intimidation physique :

- Frapper, donner des tapes ou des coups de poing;
- donner des coups de pied;
- pousser;
- cracher;
- voler ou détruire les biens de quelqu'un, comme ses vêtements, son lecteur MP3, son vélo ou même ses devoirs.

Témoïn

Le terme « témoïn » désigne toute personne ou groupe de personnes qui assiste à un acte de harcèlement ou d'intimidation ou qui peut en subir des conséquences sans être directement impliqué.

Victime

Le terme « victime » désigne toute personne qui, dans une situation donnée, est la cible d'un acte de harcèlement, d'intimidation ou de violence.

Violence

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

Taquinage

Taquinier, c'est s'amuser à agacer de manière amicale un ami ou une autre personne et ce n'est pas de l'intimidation. Par contre, un comportement, même anodin, peut devenir de l'intimidation s'il est fréquent et s'il blesse la personne.